

Mercredi 27 novembre 2024



PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* SIMARD

(N° 3) — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg et la Loi sur l'aménagement du territoire/The City of Winnipeg Charter Amendment and Planning Amendment Act*

M. le *ministre* SIMARD

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire/The Planning Amendment Act*

M. GOERTZEN

(N° 200) — *Loi modifiant la Loi sur la responsabilité des occupants/The Occupiers' Liability Amendment Act*

M. WASYLIW

(N° 204) — *Loi modifiant le Code de la route (obligation de motiver tout ordre d'arrêt)/The Highway Traffic Amendment Act (Reason for Traffic Stop)*

M. WASYLIW

(N° 205) — *Loi sur la publication de rapports concernant les répercussions des mesures budgétaires/The Budget Impact Reporting Act*

M. WASYLIW

(N° 206) — *Loi sur la protection des propriétaires contre les offres d'achat non sollicitées/The Homeowner Protection from Unsolicited Purchase Offers Act*

M. WASYLIW

(N° 207) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (expérience des directeurs en enseignement)/The Public Schools Amendment Act (Teaching Experience of Principals)*

M^{me} DELA CRUZ

(N° 209) — *Loi sur la Journée de la célébration de l'indépendance des Philippines (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Celebration of Philippine Independence Day Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*

M. WASYLIW

(N° 211) — *Loi sur l'admissibilité des électeurs aux élections locales (modification de diverses lois)/The Local Elections Voter Eligibility Act (Various Acts Amended)*

M. WASYLIW

(N° 212) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act*

M. WASYLIW

(N° 213) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (accords de non-concurrence)/The Employment Standards Code Amendment Act (Non-Compete Agreements)*

M. WASYLIW

(N° 214) — *Loi sur la parité et la diversité au sein des conseils d'administration/The Board Parity and Diversity Act*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. BALCAEN

M. BEREZA

M^{me} BYRAM

M^{me} COOK

M. EWASKO

M. GUENTER

M^{me} HIEBERT

M. JACKSON
M. JOHNSON
M. KHAN
M. KING
M. NARTH
M. NESBITT
M. PERCHOTTE
M. PIWNIUK
M. SCHULER
M^{me} STONE
M. WHARTON
M. WOWCHUK

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

REPRISE DU DÉBAT (sixième jour)

M^{me} COMPTON

Que soit présentée à la lieutenant-gouverneure l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la deuxième session de la quarante-troisième législature du Manitoba.

Motion d'amendement de M. EWASKO

Il est proposé que la motion soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement provincial n'ait pas tenu les promesses qu'il avait faites aux Manitobains, ce qui démontre un manque de crédibilité, d'intégrité et de compétence en matière de gouvernance de base, et qu'il ait ainsi négligé les besoins des Manitobains.

Par conséquent, et en raison de ses nombreux autres échecs, le gouvernement provincial a perdu la confiance des Manitobains et de l'Assemblée.

(M. LAGASSÉ – 19 minutes)

MOTIONS PORTANT SUR LES RAPPORTS DU COMMISSAIRE À L'ÉTHIQUE

Que l'Assemblée législative accepte le rapport du commissaire à l'éthique concernant le député de Mont-Riding, daté du 5 novembre 2024, et approuve la recommandation qu'il contient.

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* WIEBE

(N° 2) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale/The Provincial Court Amendment Act*
(Recommandé par la lieutenante-gouverneure)

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

M^{me} la *ministre* FONTAINE — Comité spécial sur le journalisme local

que soit créé un Comité spécial sur le journalisme local chargé de faire des recommandations sur l'avenir du journalisme local, y compris les médias ruraux et culturels comme les publications en français, en pilipino, en pendjabi et en chinois, et dont le mandat est d'étudier les questions liées à l'aide au journalisme provenant du secteur public et de faire rapport de ses conclusions à l'Assemblée dans les 30 jours suivant le début de la session d'automne de 2025;

que le Comité soit composé :

- a) de quatre députés choisis par le caucus néo-démocrate,
- b) de deux députés choisis par le caucus progressiste-conservateur;

que le Comité soit autorisé à décider du déroulement de ses travaux, y compris la tenue de réunions aux moments et aux endroits qu'il juge appropriés pour recevoir des mémoires et entendre des présentations;

que, sauf disposition contraire de la présente motion, le Comité jouisse du même statut et des mêmes pouvoirs que les comités permanents de l'Assemblée et qu'il suive les mêmes règles et procédures que ces derniers, notamment en ce qui a trait au pouvoir de créer un sous-comité chargé de l'exercice de l'une quelconque de ses fonctions;

qu'après l'avoir adoptée, l'Assemblée ne puisse modifier la présente motion que par les moyens suivants :

- a) avec son consentement unanime;
 - b) par l'adoption d'une nouvelle motion;
 - c) avec le consentement écrit de tous les leaders à l'Assemblée, si l'Assemblée ne siège pas.
-

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR LE PROCHAIN MARDI OÙ SERONT EXAMINÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PROPOSITIONS

M^{me} COMPTON — Appui au gouvernement provincial pour ses efforts visant à offrir 800 nouvelles chirurgies de remplacement de la hanche ou du genou

2. Attendu :

que le précédent gouvernement provincial conservateur a échoué en coupant dans les services de soins de santé et en fermant des salles d'urgence;

que ce gouvernement a échoué en fermant des lits et en congédiant des travailleurs de la santé;

qu'il a échoué en laissant grimper les temps d'attente dont il était responsable;

qu'il a échoué en envoyant les Manitobains subir hors province des chirurgies qu'ils méritaient de pouvoir subir plus près de chez eux;

qu'il a échoué en manquant de respect envers les travailleurs de la santé, les amenant ainsi à quitter le milieu des soins de santé publique;

qu'il a échoué en coupant les heures d'ouverture des salles d'urgence dans les milieux ruraux et en y fermant les centres de services médicaux d'urgence;

que les Manitobains ont voté pour le parti néo-démocrate pour rebâtir le système de soins de santé au Manitoba;

que le présent gouvernement provincial a ouvert 197 nouveaux lits afin d'aider à réduire les temps d'attente;

que ce gouvernement a embauché 873 nouveaux travailleurs de la santé pour doter en personnel les services de soins de santé essentiels;

qu'il embauche deux nouveaux chirurgiens et un anesthésiologiste pour accroître la capacité du Centre de santé régional de Selkirk à effectuer des chirurgies et résorber les retards accumulés en matière d'interventions chirurgicales;

qu'il a instauré la possibilité d'obtenir un congé de l'hôpital tous les jours de la semaine de façon à ce que plus de Manitobains puissent recevoir les soins dont ils ont besoin;

qu'il améliore l'accès aux services de soins de santé en ouvrant de nouvelles cliniques aux heures d'ouverture prolongées les soirs et les fins de semaine;

qu'il rouvre des salles d'urgence d'un bout à l'autre de la province, y compris celles de Carberry, de l'Hôpital général Victoria et d'Eriksdale,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à appuyer le gouvernement provincial dans ses efforts visant à offrir 800 nouvelles chirurgies de remplacement de la hanche ou du genou au Centre de santé régional de Selkirk.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des affaires législatives se réunira le lundi 2 décembre 2024, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports qui suivent et dont il a été saisi :

- rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année se terminant le 31 décembre 2022;
 - rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année se terminant le 31 décembre 2023;
 - proposition d'Élections Manitoba intitulée « Vote Anywhere in Manitoba on Election Day at any Returning Office » et datée d'octobre 2024.
-